

Le 10 avril 2024, le Comité de Bassin Gironde et Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance, sous la Présidence de **M. Clément Rossignol-Puech** :

**Délégués présents :**

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH, Président Commission Locale des Mobilités et pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Renaud LAGRAVE pour Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Michel COUZIGOU pour CA Val de Garonne  
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH pour Bordeaux Métropole  
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Frédéric MELLIER pour Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Edouard QUINTANO pour la CC Jalle-Eau-Bourde  
Monsieur Benoist AULANIER pour la CC de Montesquieu  
Monsieur Thierry MARTY pour la CA du Libournais  
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat des Mobilités du Sud Gironde

**Délégués excusés :**

Monsieur Jean GALAND, pour le Département de la Gironde  
Monsieur Xavier DANNEY, pour la COBAN

**Participants :**

Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS pour CC Jalle-Eau-Bourde  
Monsieur Pascal LABRO pour CC Castillon Pujols  
Monsieur Gwenaél LEBEAU pour CC Bastides en Haut Agenais Périgord  
Monsieur Flavien LOUCHART pour CA Val de Garonne  
Madame Amandine MUDRY pour CA Val de Garonne  
Monsieur Alban LEBLOND pour Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Gabriel PAIN pour Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Stéphane RADONDY pour Région Nouvelle-Aquitaine  
Madame Manuella CADEAU pour Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Benoit BRUNET pour Département de la Gironde  
Monsieur Olivier GOUDICHAUD pour Département de la Gironde  
Madame Sophie BELLAGARDE pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Antonio GONZALEZ pour Bordeaux Métropole  
Madame Marie-Emmanuelle BABUT pour CA d'Agen  
Monsieur André SOBREIRA pour CC de Montesquieu  
Monsieur Jérôme KRAVETZ pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Madame Camille LE MOULLAC pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Monsieur Aurélien EVRARD pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Monsieur Pierre GARNIER pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Monsieur Loïc NAULEAU pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Madame Mathilde HEROUIN pour Nouvelle-Aquitaine Mobilités

## **HUBS DE MOBILITES**

Présentation est faite de l'étude de hubs de mobilités et de la typologie proposée à la validation du Comité de bassin. 104 hubs sont concernés par l'étude sur le bassin Gironde & Garonne.

Cette typologie reprend 3 grandes catégories de hubs à l'échelle du bassin :

- Hubs de rabattement
- Hubs de connexion
- Hubs structurants

Sur la base de cette typologie une politique de services associés et de dimensionnement des services seront proposés aux territoires. Pour une partie des hubs (48 sur les 104 du bassin), une étude de pré implantation de ces services sera réalisée. Des enquêtes terrains sont également proposées avant l'été 2024.

Monsieur DUPRAT demande si la typologie est évolutive, ce qui est confirmé. La liste des hubs est également présentée sous forme de schéma et est annexée à la présentation.

Monsieur MARTY transmettra des éléments complémentaires pour hiérarchiser les priorités à l'échelle du territoire de la CALI.

Monsieur AULANIER demande des précisions sur le calendrier de poursuite de l'étude en lien avec le car express. Le planning est présenté. NAM indique que la question des travaux dépendra du dimensionnement et de sa validation. Plus généralement, NAM indique porter des études. Les travaux sont portés par les EPCI concernés. Dans le cadre de la commission Locale des Mobilités de Gironde, des débats spécifiques seront portés sur l'usage du VMA dans le cadre d'un règlement d'intervention.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH indique que l'objectif est de porter via NAM et le VMA, des cofinancements dont les principes seront affinés au mois de juin 2024 et présentés en Commission.

**Les membres du comité de bassin valident l'Avis proposé en séance :**

- **Validation de la typologie des hubs de mobilité**
- **Concerter la politique de services, la liste et le dimensionnement en ateliers dans le cadre de la Commission Locale des Mobilités de Gironde.**

## **COVOITURAGE**

Un rappel est fait des principaux éléments de travail sur le covoiturage :

- Rappel de la typologie validée en Comité de bassin de décembre 2023
- Point d'information sur les deux marchés en cours de déploiement pour l'animation du covoiturage et l'acquisition d'équipement (Panneaux de covoiturage)
- Point d'information sur la plateforme de mise en relation Covoit Modalis, la création de communautés et du kit de communication (mis à disposition des collectivités).

Monsieur FUMEY demande si la typologie de covoiturage a été cartographiée. NAM confirme que ce travail a été fait, il est présenté en séance. Il est annexé à la présentation du Comité de Bassin.

Monsieur AULANIER demande les éléments du kit de communication et souhaite que soit intégrée une démarche spécifique à l'usage des femmes dans le covoiturage. Des premiers éléments sont présentés en séance sur les pratiques actuelles, notamment sur des lignes de covoiturage. La demande sera intégrée dans la proposition de communication 2024 autour de la plateforme de covoiturage.

Monsieur AULANIER demande également des informations et l'organisation d'une réunion sur l'avancement du projet de voie réservée sur l'A62. NAM indique que côté VINCI, dernier concessionnaire à ne pas avoir signé son contrat, il n'y a pas, à ce stade, de date précise de mise en service de la voie réservée sur l'A10. Un rendez-vous est fixé avec VINCI en juillet. Au sujet de l'A62, Nouvelle-Aquitaine Mobilités se rapproche de la DREAL et la DIRA pour organiser un point de restitution des éléments de leur étude lors d'un prochain Comité de Bassin.

## **COMMISSION LOCALE DES MOBILITES**

Présentation est faite des premiers retours de la Commission Locale des Mobilités instaurée en Gironde en janvier 2024. Adossée à la levée du VMA, elle doit définir le projet Mobilités 2025-2030 en Gironde. Parmi les sujets traités dans le cadre de cette commission :

- le réseau des 6 lignes de cars express de Gironde
- l'offre de service de covoiturage, avec notamment deux lignes de covoiturage express identifiées
- le déploiement de services vélos : vélos en libre-service et abri vélos sécurisés.

Monsieur DUPRAT salue l'usage des premières lignes de cars express et demande si les territoires souhaitent mettre en place une offre le samedi. NAM et la Région confirment plusieurs demandes des usagers et des territoires pour un fonctionnement le weekend. Un usage domicile-travail le week-end existe et même si les services régionaux « classiques » proposent une offre, elle est moins fréquente qu'un car express.

Monsieur ROSSIGNOL-PUECH indique qu'un fonctionnement le week-end reposerait la question du financement car aujourd'hui la Métropole de Bordeaux ne cofinance pas l'offre de car express le week-end.

NAM indique que le fonctionnement des lignes de car express ne cesse de croître et qu'un usage en dehors de la métropole existe, par exemple entre Blaye et Saint André de Cubzac.

Monsieur DUPRAT indique qu'une desserte du centre-ville de Bordeaux favorise l'usage d'une ligne de car express.

Monsieur AULANIER souligne l'intérêt de déployer une voie réservée sur l'A10 pour améliorer le temps de parcours de la ligne Blaye-Bordeaux.

Il est proposé, dans le cadre de la commission locale, d'organiser des ateliers de concertation avec les territoires au printemps (CF. présentation).

5 ateliers territoriaux sont identifiés pour présenter les travaux techniques initiés sur les différentes thématiques. Toutes les CDC seront invités à ces ateliers, élus et techniciens des territoires.

## **AUTRES SUJETS DU COMITE DE BASSIN**

### **Validation à l'unanimité de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS)**

Cet avis sera présenté au prochain Comité Syndical de NAM (Juillet 2024).

**Prochain Comité de Bassin à l'automne 2024**